

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1.22.72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

**OBJET : Fonds d'Assistance aux Communes pour l'Aménagement et la Gestion Agricoles :
répartition de crédits.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Fonds d'Assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles a pour but de permettre aux communes ou à leurs groupements la mise en place d'études technico-économiques ou d'actions d'animation en faveur du maintien de leur territoire agricole.

Ce fonds peut intervenir jusqu'à hauteur de 60 % du montant prévisionnel du coût de l'étude ou des actions envisagées.

1. Mise en place de coupures agricoles à Peynier

Ainsi, dans ce cadre, la commune de Peynier souhaite mettre en œuvre, sur le secteur des Pinets et des puits de Lauris, des coupures agricoles à but de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) d'une trentaine d'hectares. En effet, la mise en place de vignobles sur ce secteur permettrait de diminuer la combustibilité du piémont du massif à proximité d'une piste DFCI tout en assurant une rentabilité économique au projet assurée par l'extension sur ce secteur de l'aire d'Appellation d'Origine Côte-de-Provence.

Pour cela, la commune propose de confier à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, dans le cadre d'un partenariat, la mise en œuvre de ce projet de reconquête agricole selon trois phases : estimation du potentiel cultural et mobilisation des propriétaires, définition du projet, animation et mise en œuvre.

Le coût total de cette étude-action s'élève à 30 195 € la Chambre d'Agriculture contribuant à hauteur de 6 039 € soit 20% du total, le Département étant sollicité à hauteur de 60%, soit 18 117 €

2. Animation de la charte agricole du Pays d'Arles

Le Pays d'Arles est un territoire fortement agricole et représente une source d'enjeux de développement local majeur, tant du point de vue de l'économie et de l'emploi que de l'environnement, des paysages, du lien social et de la santé.

L'agriculture du Pays d'Arles est extrêmement diversifiée et représentative de l'identité et des savoir-faire provençaux : l'élevage ovin avec le Mérinos d'Arles, le foin sur la plaine de Crau, les

bovins et équins en Camargue, l'oléiculture et la viticulture dans les Alpilles, la riziculture dans les zones humides, le maraîchage et l'arboriculture sur le Comtat...

De nombreuses productions du Pays d'Arles ont une image d'excellence le plus souvent identifiée par un signe de qualité (Appellation ou Indication d'Origine Protégée, marque Parcs...).

Par ailleurs, ce territoire se caractérise par la présence de plusieurs outils structurants, le Marché d'Intérêt National de Châteaurenard, le marché de demi-gros de Saint-Etienne-du-Grès, la zone d'activité agro-alimentaire du Roubian à Tarascon, mais aussi par une position géostratégique au carrefour des grands axes de communication et à l'interface avec d'importantes zones urbaines (Métropole d'Aix-Marseille, Nîmes, Avignon...).

Malgré tout, cette agriculture, soumise aux aléas climatiques, à la concurrence internationale, à l'augmentation des charges, aux difficultés d'organisation de ses filières et à la rareté du foncier agricole disponible, connaît des fragilités structurelles qui nécessitent un accompagnement des pouvoirs publics. Ainsi, les élus du territoire ont souhaité définir une stratégie de soutien à ce secteur primordial, tant sur le plan de l'économie que de l'emploi que sur le plan du patrimoine naturel et culturel : la Charte Agricole du Pays d'Arles.

La finalité de cette charte est de permettre à l'agriculture du Pays d'Arles de reprendre sa place de « grenier agricole » en s'appuyant sur une production de qualité, afin de mieux répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de demain, à l'échelle du grand territoire, en lien notamment avec la Métropole et les grandes agglomérations régionales, mais aussi au plan national et international.

En 2016, un crédit de 45 750 € a été octroyé au Pays d'Arles pour l'animation de sa charte. Pour 2018, il est question de poursuivre les actions autour de 3 axes transversaux :

- Développer et diversifier les débouchés commerciaux ;
- Dynamiser et accompagner une production compétitive, de qualité et structurée ;
- Dynamiser le foncier, aider à l'installation-transmission notamment par l'essaimage d'espaces-test agricoles.

Ainsi, le Département est sollicité à hauteur de 50 000 € pour 2018, mais je vous propose d'accorder un crédit de 46 000 € sur un budget prévisionnel de 140 000 € les actions 2018 se situant dans le prolongement des actions déjà engagées.

Je vous propose, dans le cadre du Fonds d'Assistance aux Communes pour l'Aménagement et la Gestion Agricoles,

- d'attribuer la somme de 18 117 € à la commune de Peynier pour la mise en place de coupures agricoles à but de DFCI ;
- d'accorder la somme de 46 000 € au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles pour l'animation de sa charte agricole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL